

## 1. Horaires d'ouverture de la Mairie et Informations Municipales

- Lundi et Mardi 8 H 45 – 12 H 15  
Jeudi et Vendredi 8 H 45 – 12 H 15 et 13 H 45 – 17 H 30  
Tél : 02 96 28 42 09 - mél : [mairiegomene@orange.fr](mailto:mairiegomene@orange.fr) – site internet : [www.gomene.fr](http://www.gomene.fr)
- Horaires durant la période du 16 juillet au 26 août : Période estivale  
Lundi – mardi et vendredi : 13 H 45 – 17 H 30  
Jeudi : 8 h 45 – 12 h 15
- Plus de permanence d'élus le samedi matin, que sur rendez-vous.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 15 juin à 20 heures.
- Elections Législatives les 10 et 17 juin prochains.  
Ouverture du bureau : de 8 h 00 à 18 h 00
- Horaires des transports gratuits des enfants « Eté 2012 »
  - o Centre Aéré 2012 : Départ 8 h 25 / Retour 18 h 05 devant la Mairie
  - o Piscine / Cap Armor : tous les lundis et jeudis du 9 juillet au 23 août  
Départ 13 h 15 / retour 18 h 10 devant la Mairie
- Logement à Louer – Un studio communal situé au dessus de la bibliothèque est libre à la location pour un loyer mensuel de 275 €. Se renseigner en Mairie.

## 2. RPI Laurenan - Gomené

Depuis janvier, les élèves des deux classes de l'école de Gomené ont vécu des moments forts autour des projets menés par les enseignantes : les PS-MS sont allés visiter la caserne de pompiers de Loudéac dans le cadre de l'APS (apprendre à porter secours). Tous les élèves ont assisté à l'animation Monde et nature autour de l'apprentissage des risques domestiques, et ont appris à donner l'alerte en cas de danger.

Les GS-CP sont quant à eux sortis au château de la Hunaudaye pour clôturer leur travail autour des châteaux forts et de la vie au Moyen-âge. Ils ont pu admirer le travail d'un armurier venu leur présenter des casques, leur apprendre l'utilisation des différentes parties de ces heaumes, ainsi que leur fabrication. Le moment fort a évidemment été le moment où ils sont passés à la pratique !



L'APE du RPI du Ninian a permis de financer ces projets, ainsi que la sortie aux deux spectacles proposés par la salle Mosaïque de Collinée, le 12 mars pour les GS-CP et le 23 avril pour les PS-MS.

Le RPI tient à remercier les municipalités de Gomené et Laurenan pour leur participation financière à la classe de neige des cycles 3, qui s'est déroulée du 4 au 11 mars à Ascou Pailhères, permettant aux élèves de découvrir le milieu montagnard avec enthousiasme et émerveillement.

**RAPPEL :** La Kermesse annuelle de l'école aura lieu le 16 juin. Elle se déroulera à Laurenan.

### 3. Enduro moto

Le Gem Club a organisé l'enduro moto le 13 mai dernier. Tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de cette journée : le soleil, de nombreux pilotes et une foule de spectateurs. Côté organisation, tout s'est bien déroulé. Le Gem Club remercie tous les bénévoles, la municipalité de Gomené ainsi que les propriétaires qui laissent leur terrain à disposition.

### 4. Les Festivités de l'été



**11 juin :** concours de boules du Club du Bon Accueil

**16 juin :** kermesse du RPI à Laurenan

**17 juin :** tournoi de foot (Laur' mené)

**30 juin et 1<sup>er</sup> juillet :** festival de Jazz (Gomené Jazz Festival)

**14 juillet :** pique-nique et concours de pêche (Fêtes comme chez vous)

**15 août :** fête des chasseurs (société de chasse)

**1<sup>er</sup> septembre :** fest-noz et cochon grillé (Fêtes comme chez vous)

### 5. Communiqué de « Menéwood »

Festival « La Tête dans les Nuages » 1<sup>er</sup> et 2 juin 2012

Les membres de l'association MENEWOOD, satisfaits du bon déroulement de leur premier festival, tiennent à remercier les nombreux bénévoles qui ont donné de leur temps pour la réussite de cet événement, et la Municipalité pour la mise à disposition de l'ensemble de ses moyens.

Le bureau de l'association s'excuse des éventuels désagréments sonores occasionnés lors de ce week-end, et par ce fait, remercie également les riverains du site.

### 6. RAPPEL - Pêche à l'étang communal

Si vous souhaitez profiter d'une activité de pêche à l'étang communal, n'oubliez pas que la carte de pêche **est obligatoire** pour tous les pêcheurs, quelle que soit la période de l'année.

La pêche de certaines espèces est réglementée, les informations sont indiquées sur la carte.

Merci de retirer votre carte de pêche au Pub Follette, chez Mme GERNIGON ou à la Mairie

Coût : 4 €uros la journée  
15 €uros le mois  
40 €uros l'année

